

AVISU CESEC 2019-74¹
AVIS CESEC 2019-74

Relatif au
Rilativu à u

Rapport d'information sur le bilan de mise en œuvre du prughjettu suciale

Raportu d'infurmazione in quantu a u bilanciu di u prughjettu suciale

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 05 décembre 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le rapport d'information sur le bilan de mise en œuvre du prughjettu suciale;

Vistu a lettera di presentazione di u 5 di dicembre 2019 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a u raportu d'infurmazione in quantu a u bilanciu di u prughjettu suciale

Après avoir entendu Madame Bianca Fazi, Conseillère Exécutive en charge des politiques sociales et médicosociales, Madame Marie-Pascale Simoni, Directrice Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires, Monsieur Georges Baldrichi, Chargé de mission de coordination des travaux d'harmonisation, et Madame Marie Cianelli, Directrice de l'autonomie;

Dopu intesu Bianca Fazi, Cunsigliera esecutiva in carica di i duminii di u suciale è di a salute, Marie-Pascale Simoni, Georges Baldrichi è Marie CIANELLI;

Sur rapport de Madame Laetitia CUCCHI, pour la commission « précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative » ;

À nant'à u raportu di Laetitia CUCCHI pè a Cummissione «precarietà - sulidarità, salute, cuesione suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa» ;

¹ A l'unanimité

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 16 décembre 2019 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucià, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 16 di dicembre di u 2019, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Dans son avis référencé 2018-38, **le CESEC de Corse s'est favorablement prononcé**, Le 24 juillet 2018, sur le Prughjettu d'Azzione Suciàle, saluait son caractère ambitieux pour la société corse, et insistait sur le fait que les actions à mettre en œuvre et les outils à mobiliser nécessiteraient un travail en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur social et médico-social.

Le 29 janvier 2019, **le CESEC de Corse a pris acte**, avec réserves, des dispositifs proposés pour "L'élaboration des règlements d'aides et d'interventions sociales, médico-sociales et de santé de la Collectivité de Corse".

Le 21 mai 2019, **le CESEC de Corse a émis** un avis favorable sur les propositions d'amendement du règlement portant sur les dispositions et principes généraux, d'une part, et sur les dispositions relatives à l'enfance et à la famille d'autre part.

Le 25 juin 2019, **le CESEC de Corse a pris acte** des propositions de réglementation concernant l'action sociale de proximité ainsi que l'accueil collectif et individuel de la petite enfance.

Le 23 juillet 2019, **Le CESECC de Corse a pris acte** des dispositions réglementaires proposées relatives à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et les dispositions relatives aux actions de promotion de la santé et de la prévention sanitaire.

Le 22 octobre 2019, **Le CESECC de Corse a pris acte** des dispositions réglementaires proposées relatives aux établissements et service et a émis un avis favorable au rapport soumis à son examen.

Au terme d'un an et demi de travail, il est soumis à son examen un rapport d'information sur le bilan de mise en œuvre du Prughjettu Suciàle.

Sur les aspects budgétaires, **le CESECC prend note** que les interventions de la Collectivité de Corse dans les domaines sociaux et médicosociaux représentaient en 2019 175,5 millions d'euros, et que ce budget atteindra près de 179 millions d'euros en 2020, dont près de 3 millions d'euros consacrés aux interventions et aux actions extra-légales.

Le CESECC constate aussi qu'un travail conséquent de synthèse et d'harmonisation des dispositifs a été mené au cours des deux dernières années, et en particulier en ce qui concerne le renouvellement des instances et la réécriture des règlements.

Enfin, l'audition de Madame la Conseillère Exécutive et des services de la Collectivité par la Commission "*précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative*" a permis de mettre en exergue des points particuliers sur lesquels le CESECC souhaite attirer l'attention de la Collectivité, à savoir:

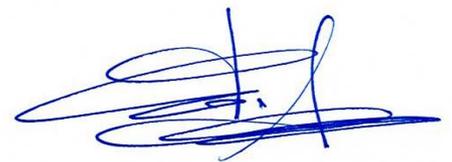
- ✓ Confirmer le maintien de la Carta Ritirata, en améliorant le dispositif aujourd'hui peu sollicité du fait des seuils appliqués qui en rendent l'éligibilité difficile. En effet, en 2018,

seules 350 cartes ont été attribuées et ce nombre représente une trop faible proportion des retraités Corses.

- ✓ Confirmer les améliorations attendues dans le cadre de l'accueil de la petite enfance, et notamment les travaux prévus de réhabilitation de la pouponnière.
- ✓ Les tarifs des Etablissements d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) qui sont de manière générale très élevés en Corse.
- ✓ De manière plus générale, dans le domaine des personnes en situation de perte d'autonomie, il conviendrait de réaliser un état des lieux concernant à la fois les EHPAD et le secteur de l'aide à domicile.
- ✓ L'amélioration des actions en faveur de la création de lien social, en particulier intergénérationnel, pour les personnes hébergées en EHPAD, en s'inspirant des expériences menées par ailleurs.
- ✓ L'évocation dans les réunions sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) entre la Collectivité et les autres partenaires, notamment la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS), de l'attribution par les entreprises de l'ESS de l'indemnité de trajet à leurs salariés.
- ✓ L'importance de la télémédecine dans la lutte contre les déserts médicaux, et en particulier le projet Alta Strada porté par l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Libéraux de Corse et l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Le CESECC, notant avec satisfaction que le débat a été particulièrement fourni, sur la base d'un bilan conséquent **prend acte** du bilan d'étape du Prughjettu Suciiale et de la dynamique engagée pour mener à bien, dès 2020, un projet d'envergure et construire ensemble une société corse plus solidaire et inclusive.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA